

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

le point



n° 316 octobre 2017

VOTATION CANTONALE DU 26 NOVEMBRE 2017



page 3: Édito; page 4: Votations cantonales; page 5: CCT Santé 21; pages 6 – 7 : Initiatives santé; pages 8-9 : prévoyance.ne; page 10 : Coprésidence Femmes* socialistes suisses; page 11 : Commission Santé; page 12 : Agenda

Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.

L'action du PSN m'intéresse !



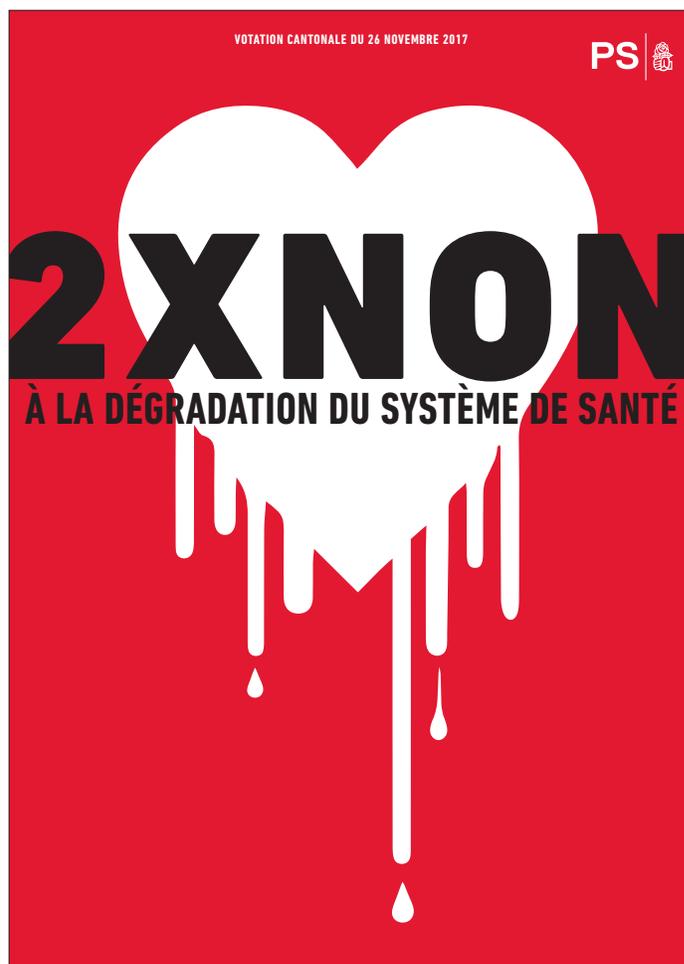
Parti socialiste
neuchâtelois

- je souhaite adhérer au PSN
- je souhaite recevoir *Le Point*
- je veux en savoir plus

Contact :

Parti socialiste neuchâtelois
Secrétariat cantonal
Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

secretariat@psn.ch
www.psn.ch | 032 721 11 80



IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois
Responsable : Yann Hulmann
Mise en page : Gina Morelli
Relecture : Johanne Lebel Calame
Avenue de la Gare, 3 CH-2000 Neuchâtel
032 721 11 80
secretariat@psn.ch - www.psn.ch
Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel
Parution : 6 fois par an
Abonnement annuel : Fr. 30.-
Abonnement de soutien : Fr. 50.- CCP 20-4219-1

« la gauche ne peut exister sans utopies, sans établir des objectifs qui, s'ils sont impossibles à atteindre dans le moment présent, donnent leur sens aux transformations actuelles »

Leszek Kolakowski (1927-2009)

S'unir pour résister !

Camarades, dans le calendrier des échéances démocratiques, la page des votations du 24 septembre est tournée. Politiquement, il en va autrement. À l'aune d'un résultat en demi-teinte, un regard rétrospectif sur la campagne s'impose. Ces derniers mois, nos mots d'ordre se sont vu opposer des propos imprégnés tantôt par la peur, tantôt par un goût de revanche ou par le « chez-soi d'abord ». Des discours que nous avons aussi lus ou entendus dans nos rangs. Cette réalité, nous ne pouvons l'ignorer. Elle témoigne de la vigueur des vents contraires qui malmènent la cohésion sociale de notre canton. Elle doit nous interpeller sur la façon dont nous dialoguons entre nous. Mais aussi sur comment nous défendons nos choix et nos convictions vers l'extérieur.

Nous avons toutefois peu de temps pour l'introspection et l'auto-analyse. D'autres enjeux majeurs nous attendent, immédiatement. À commencer par la campagne du 26 novembre pour contrer le démantèlement des conditions de travail dans la santé. Dans ce domaine toujours, deux initiatives fédérales vont être lancées pour apporter plus de transparence dans la gestion de l'assurance-maladie sociale. Autant de sujets qui, à n'en pas douter, nous verront afficher un front uni. Des combats qui apporteront à chaque militant la possibilité de défendre ses convictions socialistes sans la moindre réserve.

Cette énergie militante revigorée, nous en aurons bien besoin pour relever d'autres défis : la réorganisation hospitalière dans le respect de la votation populaire et du cadre national, l'assainissement des finances de l'État en préservant et renforçant les politiques sociales émancipatrices, une révision de la loi sur la caisse de pensions de la fonction publique qui ne sacrifie pas unilatéralement les assurés.

L'heure est au rassemblement et à la résistance. Et si le doute nous rattrape, rappelons-nous nos succès, tel l'aboutissement du combat pour un salaire minimum. Camarades, le rassemblement, la détermination et la ténacité sont indissociables de notre engagement.



Florence Nater
Présidente du
Parti socialiste neuchâtelois

Un dimanche au goût d'inachevé

Quelques heures avant que *Le Point* ne parte à l'impression, l'équipe de présidence partage ses premières analyses des votations cantonales du 24 septembre 2017.

Le 25 septembre 2017

Coup d'arrêt pour le NHOJ

Des trois objets soumis au verdict populaire, un seul est resté sur la ligne de départ. Sans doute le plus immédiatement concret et palpable pour la population. Le coup d'arrêt au projet de nouvel hôtel judiciaire est principalement le fruit d'une campagne orientée sur la dimension financière de l'objet. Les citoyens ont vraisemblablement été sensibles à la peur distillée par l'argumentation des opposants. Des référendaires qui, malgré leur parfaite connaissance du fonctionnement financier d'une collectivité publique, n'ont pas hésité à entretenir la confusion entre dépenses de fonctionnement et investissement, sans jamais proposer une alternative viable. Durant cette campagne, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour ramener les vrais enjeux au centre du débat et expliquer qu'un tel investissement permettrait de faire des économies ; sans succès. Dommage que le Conseil d'État n'ait pas été plus proactif dans sa communication autour de cette question financière centrale ! Les conséquences du résultat sorti des urnes sont immédiates. Sans plan B, la justice devra continuer de fonctionner dans des locaux vétustes et inappropriés. Quant à la répartition des investissements publics dans les différentes régions de notre canton, ce verdict populaire est un sérieux coup de bélier dans la recherche des équilibres, déjà si précaires aujourd'hui.

2 X OUI pour construire ensemble des lendemains meilleurs

Ce dimanche 24 septembre nous a toutefois réservé le souffle d'un vent d'espoir. Deux objets, dans lesquels nous avons joué un rôle actif, ont été acceptés par la population. La réforme des institutions tout d'abord, acceptée par 58 % des votants, a bénéficié de soutiens dans toutes les régions du canton. Et c'est sans doute là le signe symbolique le plus fort. Présentée par le Conseil d'État comme le projet phare de la précédente législature, cette réforme a pris le temps de mûrir et c'est une proposition aboutie qui a été soumise au verdict populaire. Le produit final – qui intègre notamment une garantie de représentation des régions – porte l'empreinte du travail des parlementaires et ministres socialistes. Le fruit d'un engagement qui nous réjouit. Comme nous satisfait aussi le souffle accordé aux communes industrielles par l'acceptation du report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers. Ce report, proposé par le groupe socialiste au Grand Conseil, est une étape nécessaire dans les futurs travaux de péréquation entre collectivités publiques.

Car au final, au-delà des tensions entre les régions largement thématiques par les médias, ce qui met à mal notre canton, ce sont bien les déséquilibres qui se creusent entre les personnes et entre les collectivités. Notre engagement doit donc impérativement se renforcer pour plus de cohésion sociale et une plus juste répartition des richesses entre les Neuchâteloises et les Neuchâtelois.



Florence Nater
Présidente du PSN



Antoine de Montmolin
Vice-président du PSN



Oguzhan Can
Vice-président du PSN



2 x NON à la destruction de la CCT Santé 21

NON à la destruction de la CCT Santé 21

Le 27 mars dernier, peu avant les élections cantonales, la droite du Grand Conseil, alors majoritaire, a décidé de modifier les lois faisant référence à la CCT Santé 21 pour lui substituer deux CCT, l'une pour le personnel soignant, l'autre pour le personnel non soignant, dans un but affiché de réaliser des économies. Ni l'étude de l'IDHEAP démontrant que la CCT Santé 21 n'est pas plus chère qu'une autre, ni l'incohérence d'une séparation entre soignants et non-soignants n'ont eu raison d'une position dogmatique consistant à vouloir, par tous les moyens, détruire cette CCT. Il faut donc que la population neuchâteloise affirme sans appel qu'elle veut des conditions de travail dignes dans les institutions de santé en votant 2xNON le 26 novembre.

Il est certaines décisions politiques particulièrement difficiles à accepter, car elles sont non seulement injustes, anti-sociales et dangereuses, mais aussi irrationnelles. Tel est le cas de la décision de modifier les lois sur le CNP, l'HNE et NOMAD, mais aussi la loi sur le financement des EMS. En effet, lors de la législature 2013-2017, une ritournelle aux accents de reprise en canon se faisait entendre sur les bancs de la droite au Grand Conseil: la CCT Santé 21 impliquerait un surcoût pour les finances publiques de 30 millions et, partant, il faudrait absolument combler ce trou béant et cesser d'offrir des conditions de travail mirobolantes aux employés du secteur de la santé, en détruisant – donc – cette fameuse CCT.

La gauche n'a pas fait la sourde oreille à cette rengaine. En effet, le Grand Conseil a demandé au Conseil d'État une étude objective sur les niveaux de rémunération mais aussi sur les autres « avantages » de la CCT Santé 21. Tout l'hémicycle voulait en avoir le cœur net. Il voulait dépasser la discussion de café du commerce et avoir des chiffres. Le résultat obtenu est sans appel: la CCT Santé 21 n'est pas plus chère que ses sœurs des cantons qui nous entourent.

Dans ces circonstances, me direz-vous, il aurait été logique que les projets de loi visant à fragiliser voire supprimer cette CCT tant honnie soient purement retirés. Que nenni! Faisant fi de l'étude commandée à l'Institut de hautes études en administration publique (à laquelle on a subitement trouvé de graves manquements), la majorité de l'époque a décidé de remplacer toute référence à la CCT actuelle par un renvoi à une double CCT séparant – on ne sait pas très bien en vertu de quel principe – le personnel soignant et le personnel non soignant.

Cette décision a créé un grave précédent: celui de s'immiscer dans les négociations entre partenaires sociaux. En effet, le Parlement doit voter le cadre mais il doit impérativement s'abstenir de modifier les lois pour obliger syndicats et employeurs à choisir une direction qu'ils ne veulent pas prendre. On en tient pour preuve que le référendum contre cette décision a été soutenu non seulement par les syndicats, mais aussi par l'Association neuchâteloise des établis-

sements et maisons pour personnes âgées (ANEMPA), qui regroupe les employeurs de ce secteur.

Le 26 novembre, grâce aux référendums lancés par la gauche et les syndicats, nous avons la possibilité de dire sans détour NON à cette façon de faire de la politique qui substitue des rumeurs aux faits, qui s'arroge les droits des partenaires sociaux et qui, au final, nuira forcément à la qualité des soins puisqu'un employé pressuré de toute part ne saurait fournir une prestation digne des personnes fragilisées par l'âge ou la maladie.



Baptiste Hurni
Député



Que l'assurance-maladie se soucie de notre santé, pas du portefeuille de quelques-uns !

Le mois d'octobre est depuis des années celui de l'annonce des primes d'assurance-maladie, singulièrement des hausses de primes. Vu l'impossibilité désormais avérée de reprendre le contrôle de l'assurance-maladie dans son organisation actuelle, octobre sera aussi cette année l'occasion de lancer deux nouvelles initiatives fédérales.

La première demandera que soit enfin réalisée l'indépendance du Parlement. Aujourd'hui, ce n'est un secret pour personne : les lobbies des caisses maladie sont bien représentés au sein du Parlement fédéral. En particulier au cœur même des discussions et propositions dans le domaine de la santé, puisque près d'un tiers des membres de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national ont des liens très étroits avec les caisses maladie. Une situation inacceptable qui n'a que trop duré.

Les assureurs-maladie jouissant en quelque sorte d'un monopole d'État, il apparaît plus que normal d'exiger que celles et ceux qui siègent dans leurs directions, leurs conseils d'administration ou d'autres de leurs organes, ou qui reçoivent une rémunération de leur part, ne puissent pas simultanément siéger aux Chambres fédérales. Ceux-là mêmes qui reçoivent le mandat de l'État ne devraient évidemment pas participer simultanément à la définition de ce mandat. Cela paraît être une évidence – qui n'est par exemple pas contestée pour des entités comme les CFF, La Poste, RUAG, la SUVA, etc. – mais ça ne l'est pas encore pour les assurances-maladie. La première initiative, intitulée « Pour un parlement indépendant des caisses-maladie », proposera de mettre fin à cette collusion insoutenable.



La seconde, nommée « Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons », proposera de corriger les défauts rédhibitoires du système actuel, tout en tenant compte des remarques entendues lors des deux dernières campagnes en faveur d'une caisse unique ou publique. Elle proposera de tenir compte des diverses sensibilités cantonales, en renonçant à modifier tout le système national, mais en offrant une nouvelle possibilité aux cantons qui le souhaitent. Cette possibilité, c'est celle de constituer un organe cantonal qui regroupe tous les flux financiers de l'assurance-maladie obligatoire (encaissement des primes, paiement des factures, gestion des réserves), mais qui laisse les métiers de l'assurance (gestion des affiliations, contrôle des factures, etc.) aux assureurs, maintenant ainsi une part importante de leurs emplois. Moins ambitieuse que les initiatives précédentes, cette solution garantira néanmoins que les primes ne sont différenciées dans un canton qu'en fonction de l'âge, encouragera la prévention et la promotion de la santé, éliminera la gestion chaotique et coûteuse des risques et des réserves, évitera que la hausse des primes dépasse l'évolution des coûts, assurera davantage de transparence et offrira des outils de pilotage du système de santé bien plus performants.

Ne soyons pas dupes ! Les tenants du système actuel ne cherchent qu'une seule chose : faire imposer l'assurance-maladie sociale et renforcer la voie de la libéralisation dans le domaine de la santé. Ceci pourrait se traduire dans les actes par la limitation du choix du médecin et par des restrictions dans le catalogue de prestations, des perspectives socialement inacceptables. Ces deux initiatives sont donc indispensables. Il s'agit de maintenir et d'assainir la gestion d'une assurance-maladie sociale plutôt que de laisser dériver le système vers une assurance à plusieurs vitesses. C'est pourquoi le PSN soutiendra avec détermination ces deux textes, portés à la fois par des partis et personnalités politiques mais aussi par des personnes et associations issues de la société civile (Fédération romande des consommateurs, Bon à savoir, Mouvement populaire des familles...). Le PSN invite tous les militants à se mobiliser dans la campagne de récolte des signatures. Parce que la santé, notre santé, ne saurait être un marché comme un autre.



Florence Nater
Présidente du PSN



Laurent Kurth
Conseiller d'État

UN RAPPORT QUI NE CONVAINC PAS **prévoyance.ne**

Le Conseil d'État a mis en consultation le projet de rapport relatif à la modification de la Loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du Canton de Neuchâtel. Voici la réponse transmise par le PSN.

[...]

Tout d'abord, avant de traiter du fond de ce projet, nous tenons à souligner que les délais définis pour la consultation nous apparaissent extrêmement courts, en particulier au vu de la complexité et de l'importance du dossier. En effet, la période estivale correspond souvent à une pause de l'activité politique et un délai d'un peu plus de deux mois au milieu de celle-ci ne permet que difficilement à un parti d'appréhender le dossier, d'émettre des remarques et commentaires et finalement de se positionner de manière démocratique. Nous regrettons donc vivement que le Conseil d'État ne soit entré en matière que de manière très partielle sur les demandes qui lui ont été adressées dans le but d'allonger le délai de consultation, cette dernière s'en trouvant de fait affaiblie. Le calendrier retenu par le Conseil d'État pour la suite du dossier, notamment son examen dans des délais plus que serrés par la commission Prévoyance du Grand Conseil, nous paraît tout aussi préoccupant. Ce d'autant que le Conseil d'État aurait pu mieux maîtriser le calendrier et soumettre la consultation plus tôt. Enfin, cette précipitation est d'autant plus étonnante que prévoyance.ne suit le chemin de croissance défini par le plan de recapitalisation.

De la même manière, l'esprit et la conclusion des négociations menées entre employeurs et associations du personnel ne nous satisfont pas. Les discussions menées au sein de la commission paritaire ne doivent pas simplement permettre de dresser la liste des points d'accord et principalement de divergence mais bien viser à l'établissement d'un compromis. Comme le rappellent les représentants des employés, ce sont bel et bien ces derniers qui paient le prix fort de cette réforme et il nous semble dès lors primordial que des négociations sérieuses puissent être entreprises avec l'espoir de trouver une solution plus équilibrée. En ce sens, il n'est pas inutile de se rappeler que les employés ont participé aux précédents efforts de recapitalisation dans l'idée d'un maintien de la primauté des prestations. En conséquence, nous déplorons vivement que le Conseil d'État n'ait pas marqué plus de volontarisme dans la recherche d'un compromis avec les représentants du personnel.

Sur le fond, le projet présenté par le Conseil d'État ne nous convainc que très partiellement et nous sommes en désaccord profond avec plusieurs éléments. Si notre parti n'est pas dogmatiquement opposé au passage de la primauté des prestations

à la primauté des cotisations, certaines baisses de rentes de retraite sont totalement inacceptables à nos yeux. Nous pouvons citer en particulier les points suivants, qui peuvent être compris au regard de l'annexe 4 «Baisse relative des rentes par assuré (dispersion)» (p. 31):

- La dispersion dans la baisse des rentes pour un âge donné nous surprend par son ampleur. Nous manquons dès lors de détails sur le «profil type» d'assuré touché le plus durement par la réforme proposée. De plus, nous n'acceptons pas à ce stade une réforme occasionnant des pertes de rente de plus de 20 % pour certains assurés.
- La courbe «Moyenne de baisses de rendement» illustre bien quelle tranche d'âge perd le plus avec cette réforme: les 45-55 ans. Dès 56 ans et à plus forte raison dès 60 ans, la remontée en termes de rente est extrêmement rapide: l'on passe par exemple d'une perte moyenne d'environ 15 % à 55 ans à une perte moyenne de 3 % à 62 ans. Si nous comprenons bien l'idée selon laquelle une baisse de la rente pour une personne très proche de la retraite peut avoir des conséquences particulièrement négatives, nous sommes d'avis que la courbe pourrait remonter plus tôt et de manière moins brutale. Avec la seule simulation qui est présentée dans le rapport, impossible évidemment pour nous de déduire les coûts supplémentaires qu'une telle correction pourrait engendrer. De plus, nous ne comprenons pas comment cette courbe «Moyenne de baisses de rendement» peut se trouver au-dessus de tous les points bleus dès 59 ans.
- Nous partageons l'avis des représentants des associations du personnel tel qu'inscrit dans l'annexe 2 «Protocole de discussion entre partenaires sociaux» et nous opposons également à des baisses de rente moyenne attendue de plus de 10 %.

Par ailleurs, il nous semble nécessaire d'étudier la possibilité de moduler les baisses de rente selon le salaire des assurés ou selon un indice traduisant diverses informations concernant le salaire, la rente et la possible utilisation d'une partie du deuxième pilier pour l'acquisition d'un bien immobilier, par exemple. En effet, une baisse de rente de 10 % n'a pas le même impact sur la retraite de l'assuré suivant son niveau de rente. Une mise en place possible serait de garantir une première «tranche de rente» sans baisse pour tous (au-dessous d'un certain seuil de rente, par exemple CHF 2000), puis d'augmenter l'effort de manière progressive.

Enfin, nous nous inquiétons également de l'impact de ces mesures sur les institutions dont le budget est fortement lié à celui de l'État. Les subventions prévues à hauteur de 25 millions sont loin d'être suffisantes. L'introduction d'une obligation pour la caisse de prêter à ces institutions au maximum au taux technique permettrait également de limiter le risque de financement pesant sur elles.

Les pistes de réflexion émises ci-dessus vont dans le sens d'un engagement financier supplémentaire de l'État pour accompagner ce changement de primauté en termes de mesures compensatoires. Si cet effort peut paraître élevé dans l'absolu, il faut néanmoins le mettre en comparaison avec les futures économies qui sont induites par ce changement, d'une part, et avec les moyens mis par d'autres collectivités publiques lors du changement de primauté, d'autre part. Il en va à notre sens du devoir d'exemplarité de l'État et du maintien d'une relation de confiance avec l'ensemble des assurés affiliés à prévoyance.ne.

[...]

Parti socialiste neuchâtelois

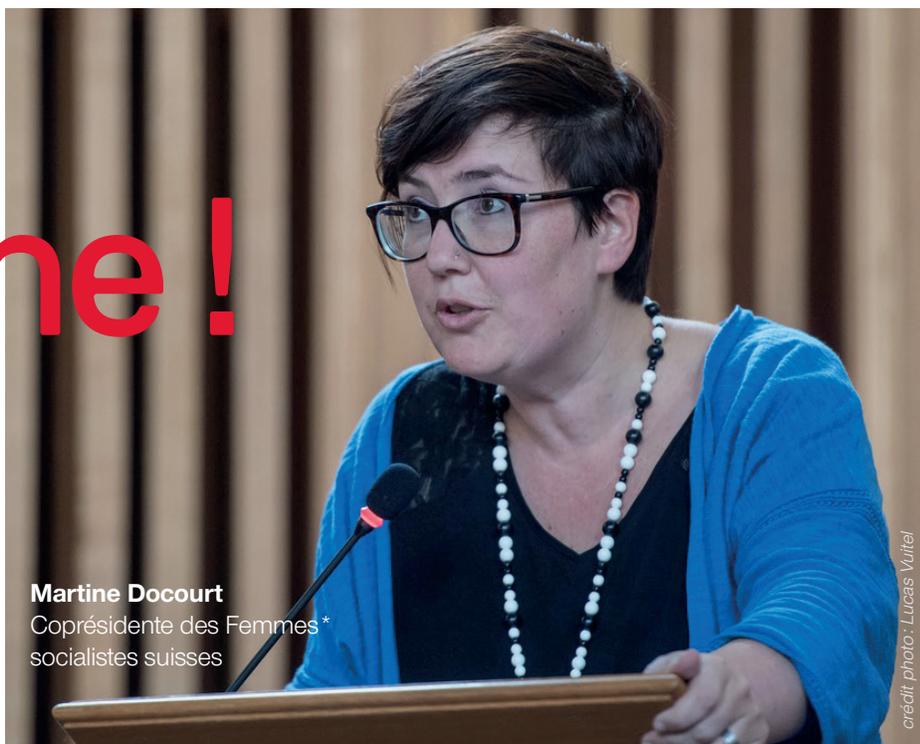




Bravo Martine !

Soutenue par une délégation des Femmes* socialistes neuchâteloises (FSN), Martine Docourt Ducommun a été élue par acclamation et à l'unanimité à la coprésidence des Femmes* socialistes suisses le 2 septembre à Berne. Elle succède ainsi à Cesla Amarelle, élue au Conseil d'État vaudois.

Martine Docourt
Coprésidente des Femmes* socialistes suisses



crédit photo : Lucas Vuille

Neuchâteloise d'origine jurassienne, Martine a inscrit son engagement politique tant au niveau communal que cantonal. D'abord conseillère générale de la Ville de Neuchâtel, de 2008 à 2013, elle est, depuis 2009, députée au Grand Conseil. Présidente de groupe durant les quatre années de la législature 2013 – 2017, elle a montré sa capacité de travail, sa connaissance des dossiers, tout comme sa volonté de conduire le groupe sur le chemin de la cohérence au regard de nos valeurs, de notre programme mais aussi de la réalité cantonale. De plus, la recherche du dialogue avec les partis de droite pour faire avancer les dossiers cantonaux a marqué son travail à la présidence du groupe. Les Femmes* socialistes suisses voient donc arriver à leur coprésidence une femme engagée, ouverte au dialogue et empreinte de valeurs socialistes solides.

Son parcours professionnel, scientifique, a également parlé en sa faveur. Après des études en Géologie à l'Université de Neuchâtel, son parcours professionnel l'a conduite du privé à l'Administration fédérale à Berne. Si sa maîtrise des dossiers concernant les thèmes liés à la pollution des sols, à la gestion des déchets, à la mobilité a été soulignée – et reconnue –, ce sont aussi ses capacités d'analyse et d'organisation qui ont enthousiasmé l'Assemblée générale du PS Femmes.

Un autre atout essentiel qui a plaidé pour le soutien unanime à Martine est sa connaissance parfaite de l'allemand. Elle a pu, dans un allemand irréprochable, expliquer pourquoi elle se présentait et expliquer ses motivations à agir, pour l'égalité des salaires, pour la juste représentation des femmes dans les organes dirigeants des administrations et des entreprises et pour l'égalité des chances.

Martine, nous le savons ici en terre neuchâteloise, défend aussi les questions sociales avec conviction et c'est tout naturellement que les FSN ont soutenu sa candidature. Merci à Martine de son engagement et de représenter les femmes socialistes latines. Nous lui adressons nos sincères félicitations pour cette nouvelle belle élection !



Anne-Françoise Loup
Coprésidente des Femmes* socialistes neuchâteloises



Corine Bolay Mercier
Députée



La santé nous concerne tous

La votation HNE de février a marqué un tournant dans l'organisation hospitalière neuchâteloise. La réflexion, qui sera profonde, devrait permettre de trouver des solutions viables et pour l'ensemble du canton. Il est essentiel de placer l'intérêt de la population, des patients et des personnels en tête de nos préoccupations. Il faut réinventer la répartition des soins, apprendre à renoncer comme à accepter, il en va de la cohésion de notre canton. Le PSN aura sa part de travail dans ces réflexions.

Si le dossier hospitalier est au centre du débat public, la santé concerne aussi les secteurs extra-hospitaliers : homes privés et publics, soins à domicile, santé à l'école, médecins, pharmaciens, thérapeutes, etc.

Notre commission se trouve régulièrement face à des projets, autant de défis à analyser et étudier pour affirmer la stratégie du parti. Le temps presse, les choses bougent, nous devons rester une force de proposition.

Des décisions devront être prises, pas toutes aisées à prendre. De nombreux points devront être clarifiés sans tarder. Chaque membre du parti peut, en participant aux travaux de la commission, contribuer à construire notre politique.

Le temps presse, ça bouge, on ne peut pas se permettre d'attendre longtemps pour réagir. Les décisions seront parfois douloureuses, mais la population ne doit pas souffrir de cette situation. Nous avons besoin de vous pour construire une politique, apporter notre vision, participer à la réorganisation du réseau santé du canton. Chacun a des remèdes sous le coude, qui peuvent devenir des poisons si l'on n'est pas assez attentif et à l'écoute.

La santé, ce n'est pas seulement la maladie, la vieillesse, c'est aussi l'avenir. Il faut s'en préoccuper car les menaces sur le niveau des prestations vont augmenter, la politique des caisses maladie devient insupportable. Il faut réfléchir à des alternatives, s'associer aux cantons voisins, soutenir les plus faibles, relever les défis, analyser les problématiques...

Les soins à domicile sont en mouvement, la médecine scolaire sera certainement appelée à assumer de nouvelles charges, dans la prévention notamment. Notre population vieillissante a besoin de soins de qualité, il faudra réfléchir au maintien dans les homes pour des maladies de courte durée, éviter des transports inutiles à l'hôpital. Le service de garde des médecins est aussi à discuter car pas toujours satisfaisant.

Camarades, nous avons du pain sur la planche... j'espère que vous viendrez nombreux soutenir nos réflexions.



Dominique Andermatt-Gindrat
Députée, présidente de la commission
Santé du PSN

agenda.

Commission Affaires sociales

Lundi 16 octobre – 12 h 15
Secrétariat cantonal, Neuchâtel

Commission santé

Lundi 16 octobre – 18 h 30
Cercle de l'Union, Le Locle

Séance de préparation du groupe GC

Jeudi 26 octobre – 19 h 30
Rest. de l'Union, Fontainemelon

Séance de préparation du groupe GC

Jeudi 2 novembre – 19 h 30
Rest. de l'Union, Fontainemelon

Congrès du PSN

Vendredi 3 novembre – 19 h 15
Val-de-Ruz

Grand Conseil

7 et 8 novembre
Château, Neuchâtel

Votre agenda en ligne sur www.psn.ch

JAB
2000 Neuchâtel

Bulletin du Parti socialiste neuchâtois



le point

octobre 2017

